



Vente sur la place publique

Par ricci92, le 03/05/2009 à 15:09

Bonjour,

J aimerais savoir quelles sont les conditions pour pouvoir vendre des sandwichs sur un stande a meme la rue?

Faut il une autorisation (de la mairie, préfecture ??) une licence ? n y a t il pas une tolérance pour les grands événements (type 14 juillet) a quoi s expose le contrevenant ?

Merci d avance pour vos réponses.